



# PROCONTROL

Organisme de Contrôle Agréé par l'Etat  
Installations Electriques

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41  
B-4041 VOTTEM  
TVA : BE 0507 735 513

Tel : 04/227.15.77  
Fax : 04/227.47.24  
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E11/0026/20190903/04

Date de visite : 03/09/2019

Date du rapport : 03/09/2019

RAPPORT  D'EXAMEN DE CONFORMITE/  DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire
Nom,Prénom : HAMOIR UCCLE	Nom,Prénom : CCELEC	Nom,Prénom : HAMOIR UCCLE
Rue : Avenue de Hamoir 14 A 12c/1	Carte ID :	Rue : Avenue de Hamoir 14 A 12c/1
B-1180 UCCLE	Tva : BE0879730711	B-UCCLE 1180

## 1. Conclusion :

- L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 03-09-2044 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/--  Par le même organisme de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés à la demande.

## 2. Type de controle

Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01  02

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Art:270 <input type="checkbox"/> Temporaire | <input checked="" type="checkbox"/> Mise en usage <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Extension | <input checked="" type="checkbox"/> Art:86 <input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation |
| <input type="checkbox"/> Art:271  | <input type="checkbox"/> Périodique <input type="checkbox"/> Contrôle  | <input type="checkbox"/> Art:87 <input type="checkbox"/> Unité de travail domestique              |
| <input type="checkbox"/> Art:276 Renforcement                                   |  | <input type="checkbox"/> Art:271b <input type="checkbox"/> Partie commune                         |
| <input type="checkbox"/> Art:276b Transfert de propriete                        |  | <input type="checkbox"/> Art:278 <input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque             |

## 3. Données générales de l'installation

Données distributeur => Nom du GRD : SIBELGA

EAN : Non Communiqué  Compteur non placé

Protection de branchement : 63  A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type :EXVB Section : 4G95 mm2

Données installation :

Tension nominale : 2x230V - Courant nominal max :63 A - Type de prise de terre :  boucle  piquets  non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : XGB - section : 2x10 mm2 - Nombre de tableau électrique : 1 - Nombre de circuits électrique : 22

Description installation : voir annexe de 1 a 4 - pas d'ancien rapport

Disp.de Sect. Gén : 63 A / 300 mA -

## 4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :

Contact dir.  Contact Indir.  Montage -  Appareils -  Matériels -  I > section -  Schémas -  Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 3  $\Omega$  / Isolement général : 25,9 M  $\Omega$   Continuité de terre -  Test de dispositif diff.

Le dispositif différentiel général :  était plombé -  a été plombé -  n'a pas été plombé -  n'est pas plombable -  absence de différentiel

## 5. Infractions :

Infractions:Néant	Remarques:Néant
-------------------	-----------------

Inspecteur ( Nom et Signature)

Pour Pro Control ASBL

Mr Franck PORCEL

Le demandeur ( Signature)

Visa du GRD

Ce rapport comporte 4 annexe(s)

DTT/R/E02-01/E02-02

VERSION A-REV 04 - Date d'application 30/03/2019

En vertu du Code du Bien Etre au Travail Livre III Titre II du 28/04/2017, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control  
Krachtens van welzijn op het werk Boek III Titel II van 28/04/2017 van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van VeiligheidGezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.  
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

Version logiciel : 0.3.4 N° Appareil de mesure : 11



